

Johannes Liebrecht, *Die junge Rechtsgeschichte*

Kategorienwandel in der rechtshistorischen Germanistik der
Zwischenkriegszeit

Julian Delarue



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ifha/13572>

DOI : 10.4000/128zn

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Julian Delarue, « Johannes Liebrecht, *Die junge Rechtsgeschichte* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le , consulté le 09 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/13572> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/128zn>

Ce document a été généré automatiquement le 9 octobre 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Johannes Liebrecht, *Die junge Rechtsgeschichte*

Kategorienwandel in der rechtshistorischen Germanistik der
Zwischenkriegszeit

Julian Delarue

RÉFÉRENCE

Liebrecht, Johannes, *Die junge Rechtsgeschichte*. Kategorienwandel in der rechtshistorischen Germanistik der Zwischenkriegszeit (= Beiträge zur Rechtsgeschichte des 20. Jahrhunderts 99). Mohr Siebeck, Tübingen 2018. XIV, 471 S., ISBN 978-3-16-156546-5.

L'historiographie du droit a longue temps attirée l'attention des juristes et des historiens. Le texte d'habilitation de Bucerius Law School à Hamburg de Johannes Liebrecht peut compléter les ouvrages de Ernst-Wolfgang Böckenförde, Karl Kroeschell et Ewald Grothe en donnant une image explicative sur l'histoire de l'histoire du droit entre la fin de l'empire allemand et l'époque de Nazi. L'intérêt de M. Liebrecht pour l'historiographie est très cohérent dans le sens où il a rédigé une thèse sur l'historien du droit Heinrich Brunner et un ouvrage sur la méthode historiographique de Fritz Kern. Avec le livre ci-présent, ses trois ouvrages abordent la conscience historique dans les sciences humaines, surtout la science juridique. La particularité de cet ouvrage est sa méthodologie : l'auteur est inspiré

par la sociologie de connaissance de Karl Mannheim et prend le concept de génération et d'évolution comme des outils à analyser le changement paradigmatique d'historiographie du droit allemand. C'est la raison pour laquelle le titre du livre s'appelle la "jeune" histoire du droit ; selon l'auteur, la valeur de génération en tant que catégorie conjoncturelle peut nous enseigner comment la jeune génération de scientifique essaie de remplacer la génération précédente en changeant la problématique

Cet ouvrage se structure en 5 parties : l'introduction, le premier chapitre "Le renouvellement de l'histoire du droit et du droit chez Franz Beyerle", le deuxième "Heinrich Mitteis et son surmonte des sources antiques", le trois "Fuyant la forme juridique : l'innovation méthodologique à l'époque entre deux guerres " et la conclusion "Sous l'emprise de modernité scientifique". L'introduction essaie de donner une image plus précise que possible sur la méthodologie, la problématique principale et le moyen d'exposé ; les restes parties se focalisent sur deux historiens du droit : Franz Beyerle et Heinrich Mitteis et la période visée est entre 1880 et 1930. Selon l'auteur qui est un fin connaisseur sur l'historiographie juridique surtout germaniste, cette période témoignée une transformation profonde et transnationale des sciences humaines peut aussi être caractérisée par le concept de la seconde et réflexive modernité qui a touché la crise de l'historicisme et la rénovation de l'histoire du droit. Cette transformation avait enchaîné à la diversification des problématiques dans l'histoire du droit et à la remise en cause de la vieille méthodologie. Le choix de Beyerle (né le 30 janvier 1885, décédé le 22 octobre 1977) et de Mitteis (né le 26 novembre 1889, décédé le 23 juillet 1952) comme sujets d'étude principaux, bien que ne relevant pas d'une approche biographique classique, se justifie objectivement par leur rôle prédominant en tant que « germanistes influents durant l'entre-deux-guerres ». Beyerle, qui a libéré l'histoire du droit de sa systématique rigide et de la « distance à la vie » qui en résulte, et Mitteis, qui a pensé et rendu l'histoire du droit « historique », ont laissé derrière eux les



paradigmes juridiques et dogmatiques de leur discipline et les ont remplacés par une orientation résolue vers l'« histoire intellectuelle ».

Bien que cela ne soit jamais explicitement formulé, la lecture laisse entrevoir une certaine admiration de Liebrecht pour les figures majeures de la discipline, qu'elles soient issues de l'histoire du droit “vienne” ou “jeune”. Il en va de même pour l'histoire des idées, laquelle est perçue positivement comme une « surenchère » (323) ou un « renouveau » (329), bien qu'elle n'ait jamais été « en aucune façon [...] le paradigme du renouveau de ces années-là par excellence ». Il n'est donc pas surprenant que l'histoire des sciences, telle que conçue par Liebrecht, s'inscrive dans une tradition incontestable de cette « histoire des idées » (même si son objet diffère). Ainsi, cette réflexion pourrait aussi bien s'intituler « Comment les historiens du droit sont devenus ce qu'ils sont ». En somme, le livre de Liebrecht a bien tracé le devenir d'une tradition germaniste de l'histoire du droit entre les deux grandes guerres et ce livre mérite certainement d'être lu par ce qui s'intéresse à l'historiographie du droit aux pays germaniques.

INDEX

Index chronologique : Époque contemporaine

Thèmes : Histoire du droit

AUTEUR

JULIAN DELARUE

Universität des Saarlandes